

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017



Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 05-171220-FIN-

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE BARETOUS SKI

M. SOUMET précise que par arrêté préfectoral du 11 février 2016, l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de Barétous (CCVB) a été autorisée à étendre ses compétences aux « activités extrascolaires pendant les vacances scolaires », sous l'intitulé suivant : « Soutien aux activités sportives et culturelles en liaison avec le Contrat Enfance Jeunesse et le Contrat Educatif Local ».

Ainsi, à ce titre, une aide financière d'un montant de 1 500 € a été attribuée pour l'année 2016 à l'Association Sportive du Barétous Section Ski (ASB Ski), sous la forme du règlement d'une prestation de services.

Cette participation aurait dû être fléchée dans le volet des subventions lors du recensement préalable à la mise au point du Budget Primitif 2017.

Aussi, afin de régulariser cette situation et de maintenir les aides accordées aux associations en 2016, il est proposé de verser à l'ASB Ski une subvention de 1 500 € pour l'année 2017.

Les crédits correspondants sont disponibles au Budget (chapitre 65).

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser la subvention susvisée pour l'année 2017.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17



Le Président

Daniel LACRAMPE